



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

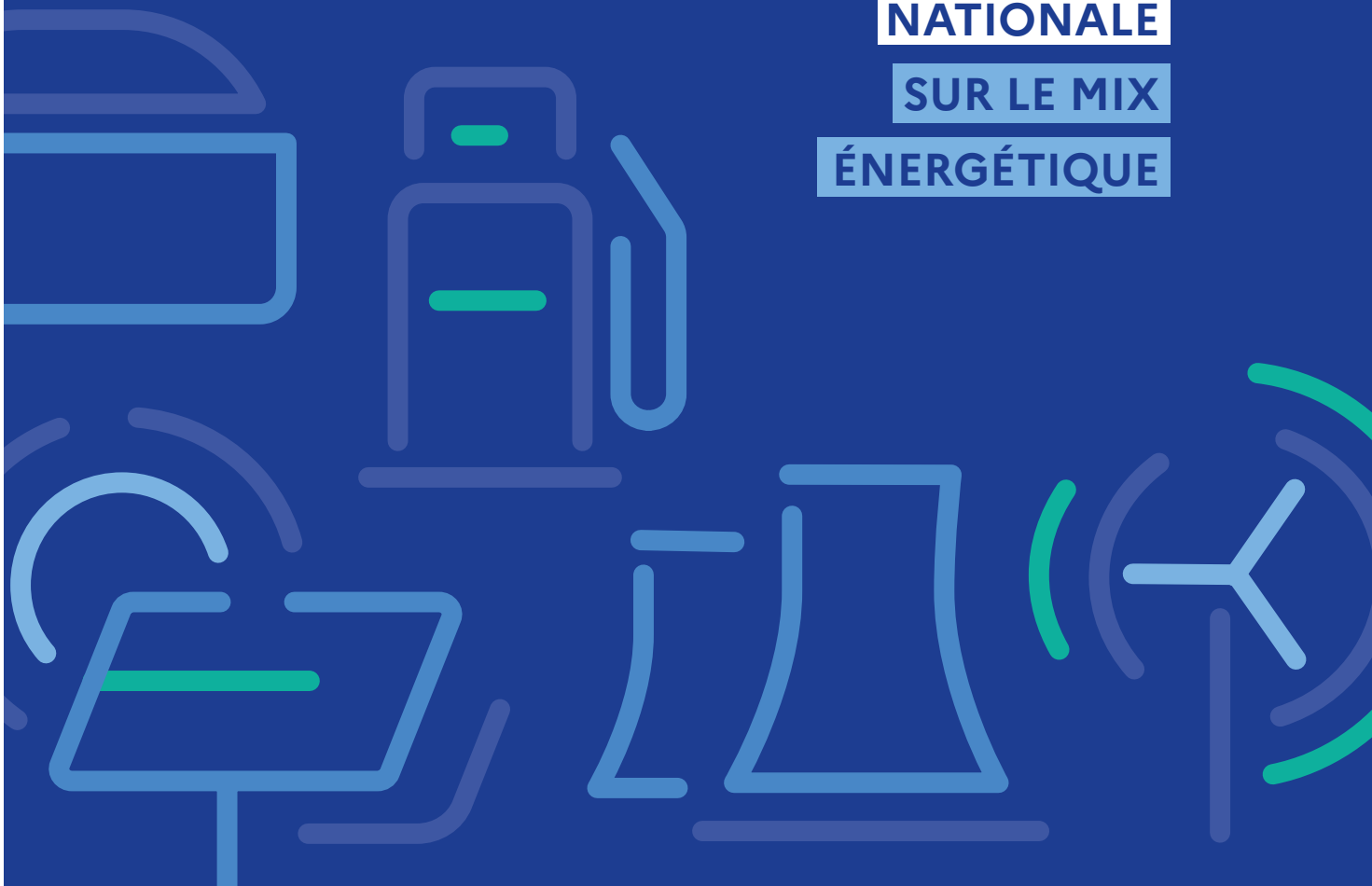
# Notre avenir énergétique se décide maintenant

**CONCERTATION**

**NATIONALE**

**SUR LE MIX**

**ÉNERGÉTIQUE**



# Pourquoi une concertation nationale ?

La stratégie française sur l'énergie et le climat (SFEC) doit définir la feuille de route de la France pour atteindre la neutralité carbone en 2050 et devenir le premier grand pays à sortir de sa dépendance aux énergies fossiles. Elle doit également permettre de revoir nos objectifs énergétiques et climatiques au regard des nouveaux engagements européens et adapter notre société aux impacts du dérèglement climatique. L'ensemble des parties prenantes (acteurs économiques, collectivités, associations, scientifiques, etc.), ainsi que le grand public sont invités à participer à une concertation nationale consacrée à l'avenir du mix énergétique : « *Notre avenir énergétique se décide maintenant* ».

## CONTENU DE LA STRATÉGIE SUR L'ENERGIE ET LE CLIMAT (SFEC)

La SFEC regroupe :

- la 1<sup>re</sup> loi de programmation quinquennale sur l'énergie et le climat (LPEC)
- la 3<sup>ème</sup> édition de la stratégie nationale bas-carbone (SNBC)
- la 3<sup>ème</sup> édition de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)
- la 3<sup>ème</sup> édition du plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC)

La LPEC (qui fera l'objet d'un débat parlementaire en 2023) doit fixer les priorités d'action de la politique climatique et énergétique nationale, en tenant compte du rehaussement de l'objectif européen de réduction des émissions nettes de gaz à effet de serre à -55 % en 2030.

Elle doit notamment déterminer les objectifs concernant :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- la réduction de la consommation énergétique finale et de la consommation énergétique primaire d'énergies fossiles ;
- le développement des énergies renouvelables ;
- la diversification du mix de production d'électricité ;
- l'atteinte ou le maintien de l'autonomie énergétique dans les départements d'outre-mer...

La loi pourra également contenir les mesures permettant d'atteindre ces objectifs.

## LES GRANDES ÉTAPES

**Octobre 2021 :**

*lancement des travaux d'élaboration de la Stratégie française sur l'énergie et le climat*

**2 novembre 2021  
au 15 février 2022 :**

*concertation publique volontaire sur les grandes orientations de la politique climatique*

**20 octobre 2022  
au 22 janvier 2023 :**

*concertation nationale sur le mix énergétique « Notre avenir énergétique se décide maintenant »*

**2023 :**

*adoption de la première loi de programmation sur l'énergie et le climat (LPEC) à l'issue du débat parlementaire*

**2023-2024 :**

*concertations préalables « réglementaires » sur la PPE et la SNBC à l'issue de l'adoption de la LPEC*

**2024 :**

*adoption de la 3<sup>ème</sup> Stratégie nationale bas-carbone, de la 3<sup>ème</sup> Programmation pluriannuelle de l'énergie, et du 3<sup>ème</sup> Plan national d'adaptation au changement climatique*

# 1 Comment adapter notre consommation pour atteindre l'objectif de neutralité carbone ?

La stratégie française sur l'énergie et le climat est en partie déterminée par la « trajectoire de consommation énergétique », c'est-à-dire **l'évolution prévue** de notre consommation d'énergie à moyen et long terme.

Notre trajectoire de consommation énergétique dépend de 3 facteurs qui interagissent entre eux :

- **l'évolution des comportements et des modes de vies, avec la mise en place d'actions collectives et individuelles de sobriété,**
- **la mise en œuvre de technologies utilisant moins d'énergie** pour un service rendu identique, c'est **l'efficacité énergétique,**
- **le niveau de production industrielle.**

Pour avoir une vision cohérente de l'évolution de notre système, plusieurs scénarios ont été élaborés. Ils permettent de mesurer l'impact des choix de société concernant certains aspects de nos vies sur les trajectoires prévisibles de consommation énergétique. Parmi les leviers importants : **la mobilité des personnes, le transport des marchandises et l'usage des bâtiments.**

Les changements de mode de vie dépendent bien sûr des choix individuels, mais également de choix et d'organisations collectives. L'action des pouvoirs publics en termes de sensibilisation, d'incitation (aides financières), de mise en place d'infrastructures (pistes cyclables, par exemple), voire de réglementations (baisse de la vitesse routière, par exemple) est déterminante.

## Réduire de 40 %

*notre consommation énergétique à l'horizon 2050 par rapport à 2015, c'est l'objectif actuellement fixé par la Stratégie nationale bas carbone définie en 2020.*

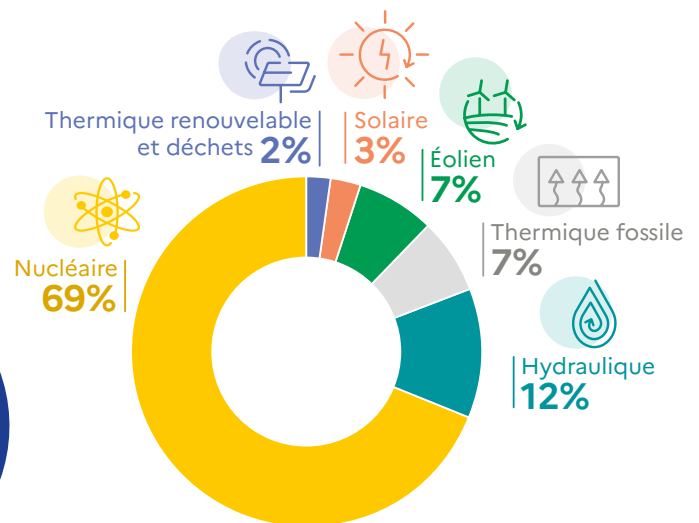
## Comment satisfaire nos besoins en électricité, et plus largement en énergie, tout en assurant la sortie de notre dépendance aux énergies fossiles ?

Aujourd'hui, l'électricité ne représente que 25% de l'énergie finale consommée en France. Mais, sous l'effet d'une part de la baisse globale des consommations d'énergie et d'autre part d'un renforcement de l'électrification (développement des véhicules électriques, électrification des process industriels...), elle devrait représenter 55 % de notre consommation en 2050.

En effet, à moyen et long termes, pour atteindre l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050, les différents scénarios prévoient une augmentation des besoins en électricité, consécutifs à l'électrification des usages pour se substituer aux énergies fossiles.

En France, la production d'électricité varie chaque année en fonction :

- de la disponibilité des installations de production
- du niveau de la consommation d'électricité
- de la situation des autres pays voisins interconnectés sur le réseau européen



Sources de production d'électricité en France issu des données de RTE Bilan électrique 2021

**Jusqu'à +59 %**

d'augmentation de la consommation électrique en France en 2050 par rapport au niveau de 2019 (475 TWh)

Source : « Futurs énergétiques 2050 », RTE, 2021

Déjà assurée à plus de 92 % par des sources n'émettant pas de gaz à effet de serre, grâce notamment au nucléaire, l'électricité produite en France est l'une des plus décarbonées au monde, avec une intensité carbone de 36 g CO<sub>2</sub>/kWh, soit 6 fois moins que la moyenne européenne.

Pour répondre à l'augmentation des besoins en électricité d'ici 2050, la France devra développer ses capacités de production, tout en assurant le remplacement de la quasi-totalité de ses installations nucléaires comme renouvelables. La majorité des sources de production d'électricité qui alimenteront la France en 2050 n'existe pas aujourd'hui.

Par ailleurs, au-delà de l'électricité, afin d'avoir un mix énergétique totalement décarboné en 2050, d'autres sources et d'énergies renouvelables ou décarbonées seront nécessaires et devront être développés pour avoir un mix énergétique totalement décarboné. C'est en particulier le cas de la chaleur renouvelable, du biogaz, des biocarburants ou de l'hydrogène bas-carbone.

# Comment planifier, mettre en œuvre et financer notre transition énergétique ?



## État

L'État définit la stratégie et transcrit les objectifs en politiques structurelles et normes qui orientent le développement de chaque secteur économique.

Son rôle est aussi indispensable pour encourager et accompagner l'évolution des comportements individuels vers une plus grande sobriété.



## Collectivités locales

Les collectivités locales traduisent concrètement les politiques énergétiques. La loi a confié à certaines d'entre elles des obligations réglementaires en matière d'action climatique, notamment l'élaboration et la mise en œuvre :

- des schémas régionaux d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) par les conseils régionaux
- des plans climat air énergie territoriaux (PCAET) par les établissements publics de coopération intercommunale



## Acteurs économiques

Les acteurs économiques doivent quant à eux accélérer la transformation de notre économie. Leurs choix stratégiques de décarbonation et leurs investissements dans des technologies moins émissives ou plus efficaces permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre, tout en préservant la compétitivité du tissu économique national.



## Citoyens

Les citoyens ont aussi leur rôle à jouer dans la transition énergétique, en privilégiant des modes de vie respectueux du climat (alimentation, mobilité, habitat...). Par leurs choix de consommation, ils ont aussi le pouvoir d'orienter les modes de production et les financements vers des solutions moins émettrices de gaz à effet de serre.

# Comment fonctionne la concertation ?

## Deux objectifs

Lors de son discours de Belfort le 10 février 2022, le président de la République a annoncé l'organisation d'une grande concertation nationale sur l'énergie, afin de recueillir l'avis des citoyens sur les orientations de la politique énergétique française.

Ses deux principaux objectifs sont :

- de mettre en discussion les enjeux de la transition énergétique pour atteindre la neutralité

carbone en 2050 et sortir de notre dépendance aux énergies fossiles, en évoquant notamment les implications concrètes sur nos modes de vie

- de permettre à chacun de s'exprimer sur les conditions de réussite et les mesures prioritaires afin de répondre aux objectifs d'indépendance énergétique, de justice sociale et d'égalité territoriale

## Deux temps forts

Conformément aux préconisations de la Commission nationale du débat public (CNDP), la concertation nationale sur le mix énergétique est organisée autour de deux grandes phases.

### **Du 20 octobre au 31 décembre 2022, phase « grand public ».**

Chaque citoyen peut donner son avis sur les orientations à retenir dans l'élaboration du projet de loi de programmation sur l'énergie et le climat. Cette phase comprend :

- une plateforme participative en ligne, ouverte à tous, permettant à chacun de se positionner, de faire des propositions et de réagir aux propositions des autres contributeurs
- un « Tour de France des régions » avec des réunions dans chaque région de France continentale, ainsi qu'une réunion spécifique aux ZNI (Zones non interconnectées). Ces réunions rassembleront le grand public, les parties prenantes locales, ainsi que des membres du gouvernement. Leur objectif sera de faire émerger les priorités territoriales

### **Du 19 au 22 janvier 2023, « forum des jeunesses ».**

200 jeunes, de 18 à 35 ans, sélectionnés dans toute la France (métropole et outre-mer) afin de représenter la diversité des jeunesses, se réuniront à Paris pendant quatre jours pour délibérer sur les trois grandes questions de la concertation ainsi que pour réagir aux résultats issus de la première phase.

## Quatre garants

Un comité de quatre garants désignés par la Première ministre assurent le suivi et le bon déroulement de la concertation. Les différentes contributions du public permettront d'alimenter les travaux de la loi de Programmation énergie-climat, qui devra être adoptée au second semestre 2023.

Au-delà, le Gouvernement s'engage à :

- être transparent et rendre publics les données et résultats de la concertation (données brutes, synthèse, suites données à la concertation ; etc.) sur le site de la concertation [concertation-energie.gouv.fr](https://concertation-energie.gouv.fr) et sur le site [participation-citoyenne.gouv.fr](https://participation-citoyenne.gouv.fr)
- permettre à toutes et tous de s'exprimer librement
- permettre au plus grand nombre de prendre part à la concertation grâce à la combinaison de plusieurs modalités pour participer
- accorder une place spécifique aux jeunes qui seront directement concernés par les choix à faire aujourd'hui pour 2050
- élaborer un rapport de réponse au bilan et à la synthèse de la concertation qui seront réalisés par les garants. Ce rapport indiquera notamment les orientations que le Gouvernement aura retenues pour la loi de programmation énergie-climat de 2023 ainsi que celles qui le seront ultérieurement pour la Programmation pluriannuelle de l'énergie et la stratégie nationale bas carbone. Ce rapport sera présenté au Parlement et rendu public avant l'examen du texte







# Principaux engagements et objectifs de la France

La France s'est fixée, en lien avec son engagement pris lors de l'Accord de Paris, l'objectif d'atteindre la neutralité carbone dès 2050. Pour tenir cet engagement, elle doit diviser au moins par 6 ses émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050, par rapport à 1990. C'est l'un des objectifs les plus ambitieux du monde en matière de lutte contre le changement climatique.

Pour atteindre la neutralité carbone, la stratégie nationale bas-carbone (SNBC-2) en vigueur prévoit notamment de :

- réduire de 40 % la consommation d'énergie finale par rapport à 2015, grâce à l'efficacité et la sobriété énergétiques
- décarboner totalement l'énergie consommée
- réduire au maximum les émissions de gaz à effet de serre non énergétiques, en particulier de l'agriculture et l'industrie
- maximiser les puits de carbone, en optimisant la gestion de la forêt et des sols agricoles, afin de compenser les émissions résiduelles incompressibles des secteurs non énergétiques comme l'agriculture ou l'industrie

## PRINCIPAUX OBJECTIFS ÉNERGÉTIQUES ET CLIMATIQUES - FRANCE -

	Émissions de GAZ à effet de serre	consommation d'énergie finale	CONSUMPTION FINALE D'ÉNERGIE RENOUVELABLE			part du nucléaire dans le mix électrique
		 consommation d'énergie primaire fossile		 consommation de chaleur renouvelable	 production d'électricité renouvelable	 consommation de gaz renouvelable
2028 (PPE)		-16,5% par rapport à 2012	Entre 32 et 35%	Entre 34 et 38%	Entre 33 et 36%	Entre 6 et 8%
2030	-40% par rapport à 1990	-20% par rapport à 2012	33%	38% <sup>4</sup>	0%	10%
2035						50%
2050	Neutralité carbone	-50% par rapport à 2012				

## Pour participer à la concertation nationale sur le mix énergétique

« Notre avenir énergétique  
se décide maintenant »

rendez-vous à partir du 20 octobre 2022 sur  
[concertation-energie.gouv.fr](https://concertation-energie.gouv.fr)



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

---